

223C1024  
FR0000054470-FS0545

4 juillet 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**UBISOFT ENTERTAINMENT**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juillet 2023, la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank<sup>1</sup> (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 juin 2023, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 13 535 435 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,78% du capital et 9,92% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général 7 986 851 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) réparties comme suit :

- 1 250 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 125 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 15 décembre 2023, par exercice au prix unitaire de 40 € ;
- 1 250 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 125 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 15 décembre 2023, par exercice au prix unitaire de 32 € ;
- 1 000 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 100 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 21 juin 2024, par exercice au prix unitaire de 60 € ;
- 100 000 options d'achat non cotées pouvant donner droit à 100 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le 19 décembre 2025, par exercice au prix unitaire de 37 € ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 398 590 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 28 juin 2024 ;
- 1 contrat d'achat à terme prépayé portant sur 919 215 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 28 juin 2024 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 541 524 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 29 août 2025 ;
- 1 contrat à terme prépayé portant sur 986 940 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 29 août 2025 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 744 657 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2026 ;
- 1 contrat à terme prépayé portant sur 1 218 726 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2026 ;

<sup>1</sup> Contrôlée par Crédit Agricole SA (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex).

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 125 520 452 actions représentant 136 419 597 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 1 contrat à terme portant sur 55 977 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le 17 mai 2024 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 1 233 661 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2027 ;
- 1 contrat d'achat à terme prépayé portant sur 1 437 561 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2027.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 346 516 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) réparties comme suit :

- 1 contrat à terme prépayé, dénouable jusqu'au 22 mars 2024, portant sur 2 424 242 actions UBISOFT ENTERTAINMENT<sup>3</sup> ;
- 1 contrat à terme prépayé, dénouable jusqu'au 24 mars 2024, portant sur 560 572 actions UBISOFT ENTERTAINMENT<sup>4</sup> ;
- 30 000 options d'achat portant sur 932 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 15 décembre 2023, par exercice au prix unitaire de 66 €<sup>5</sup> ;
- 59 012 *puts warrants* portant sur 53 462 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 28 juin 2024, par exercice au prix unitaire de 68,30 €<sup>6</sup> ;
- 70 745 *puts warrants* portant sur 43 766 action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 29 août 2025, par exercice au prix unitaire de 60,10 €<sup>7</sup> ;
- 105 282 *puts warrants* ne portant sur 2 321 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 31 août 2026, par exercice au prix unitaire de 46,68 €<sup>8</sup> ;
- 147 093 *puts warrants* ne portant sur aucune action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 31 août 2027, par exercice au prix unitaire de 35,27 €<sup>9</sup> ;
- 303 182 *calls* portant sur 1 032 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 8 juillet 2024, par exercice au prix unitaire de 80,35 €<sup>10</sup> ;
- 300 000 *calls* portant sur 11 288 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 22 septembre 2025, par exercice au prix unitaire de 70,70 €<sup>11</sup> ;
- 510 514 *calls* portant sur 67 551 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 23 septembre 2026, par exercice au prix unitaire de 54,91 €<sup>12</sup> ; et
- 586 196 *calls* portant sur 181 350 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 22 septembre 2027, par exercice au prix unitaire de 41,49 €<sup>13</sup>.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 54 163 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») exerçables à tout moment jusqu'au 24 septembre 2024 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, 838 235 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) remises en pleine propriété à titre de garantie d'opérations d'emprunts de titres conclues avec des tiers.

<sup>3</sup> Sur la base d'un delta de 1. Contrat à terme prépayé conclu par CACIB avec la société Guillemot Brothers SE le 20 mars 2018 dans le cadre de l'accord entre la société UBISOFT ENTERTAINMENT et la société Vivendi sur la cession de l'intégralité de la participation de Vivendi dans UBISOFT ENTERTAINMENT (cf. communiqués d'UBISOFT ENTERTAINMENT et de Vivendi en date du 20 mars 2018).

<sup>4</sup> Sur la base d'un delta de 0,925 (soit au maximum 606 061 actions). Contrat à terme prépayé conclu par CACIB avec la société Guillemot Brothers SE le 20 mars 2018 dans le cadre de l'accord entre la société UBISOFT ENTERTAINMENT et la société Vivendi sur la cession de l'intégralité de la participation de Vivendi dans UBISOFT ENTERTAINMENT (cf. communiqués d'UBISOFT ENTERTAINMENT et de Vivendi en date du 20 mars 2018).

<sup>5</sup> Sur la base d'un delta de 0,031 (position maximale de 30 000 actions).

<sup>6</sup> Sur la base d'un delta de 0,906 (position maximale de 59 012 actions).

<sup>7</sup> Sur la base d'un delta de 0,619 (position maximale de 70 745 actions).

<sup>8</sup> Sur la base d'un delta de 0,022 (position maximale de 105 282 actions).

<sup>9</sup> Sur la base d'un delta de 0 (position maximale de 147 093 actions).

<sup>10</sup> Sur la base d'un delta de 0,003 (position maximale de 303 182 actions).

<sup>11</sup> Sur la base d'un delta de 0,038 (position maximale de 300 000 actions).

<sup>12</sup> Sur la base d'un delta de 0,132 (position maximale de 510 514 actions).

<sup>13</sup> Sur la base d'un delta de 0,309 (position maximale de 586 196 actions).